

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Hôpital de Juvisy : saisi par le Maire de la Commune, le tribunal administratif de Versailles annule la fermeture des services de maternité et de chirurgie »

Après presque un an de bataille juridique, le tribunal administratif de Versailles a confirmé ce jeudi 7 mai les conclusions du rapporteur public qui demandait l'annulation de la délibération du Conseil d'administration du 2 juillet 2008 portant sur le nouveau projet d'établissement de l'hôpital de Juvisy.

La 1^{ère} chambre du tribunal s'est ainsi positionnée conformément aux attentes de la Commune de Juvisy-sur-Orge et de son Maire, Etienne CHAUFOUR, qui dénonçait l'irrationalité de la décision de fermeture des services de maternité et de chirurgie, sans qu'aucune justification financière, sanitaire, sécuritaire ou démographique ne soit valable.

Quand des offres de reprise de cet établissement public par des grands groupes privés arrivent déjà sur la table, Etienne CHAUFOUR se félicite de constater que la justice française s'est prononcée pour la sauvegarde d'un service public de santé accessible à tous.

Il réaffirme par ailleurs sa ferme volonté pour que toutes les délibérations découlant de celle-ci soient mécaniquement annulées, et donc que les services précités ne ferment pas au 15 mai prochain comme il en a été décidé dans la précipitation et sans aucun respect du droit par la tutelle de l'établissement.

Etienne CHAUFOUR rappelle qu'en collaboration avec les élus des communes voisines, un document est en passe d'être distribué dans toutes les villes du secteur pour solliciter un soutien populaire massif à l'hôpital, via notamment l'envoi gratuit d'une « carte T » qui permettra de saisir le Médiateur de la République afin de dégager une solution consensuelle en faveur du maintien des services de chirurgie et de maternité au sein de l'établissement juvisien.

Par ailleurs, une lettre recommandée avec avis de réception partira très vite à l'attention de la Direction de l'hôpital, ainsi qu'à celle de l'Agence Régionale d'Hospitalisation et de la DDASS de l'Essonne, pour demander des garanties sur le respect des conclusions de ce jugement et donc du maintien des services au-delà du 15 mai 2009.

Faute d'un engagement clair sur ce point d'ici au prochain Conseil d'administration prévu le même jour (vendredi 15 mai 2009), Etienne CHAUFOUR continuera à saisir les juridictions compétentes et engagera tout autre recours réputé utile, notamment pour rupture de l'égalité d'accès au service public ou encore mise en danger de la vie d'autrui.